



**Corporation
de développement
de l'Est**

Le plan d'affaires

GUIDE DE RESSOURCES

A vous, qui avez un projet d'entreprise et qui désirez implanter sur le territoire d'Hochelaga-Maisonneuve-Mercier, desservi par la Corporation de développement de l'Est (CDEST), voici un répertoire de ressources qui peut vous aider à bien mener votre projet.

LA MISSION DE LA CDEST

La mission de la Corporation de développement de l'Est (CDEST) est de promouvoir la revitalisation de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve en entreprenant toutes les études, démarches ou actions qui visent à favoriser la planification et le développement économique communautaire du milieu.

Elle réalise sa mission en privilégiant les actions mises en œuvre en concertation et en partenariat afin de tenir compte de l'ensemble de la collectivité dans une perspective de partage de la richesse.

La CDEST agit auprès des individus, des travailleurs autonomes, des entreprises privées et d'économie sociale ainsi que des organismes à but non lucratif. Organisme agréé **centre local de développement** (CLD) pour son territoire, la CDEST met également son expertise à contribution au sein de nombreux groupes et comités qui œuvrent au développement local.

Enfin, la CDEST intervient spécifiquement en développement de la main-d'œuvre auprès des jeunes résidents du quartier Hochelaga-Maisonneuve âgés de 16 à 35 ans.

1. La connaissance de soi

Vous êtes la matière première de votre entreprise. Il est important, dès le départ, d'identifier vos forces et vos faiblesses en tant qu'entrepreneur.

Pour ce faire, il existe des tests d'évaluation du profil entrepreneurial :

- ◆ Vous pouvez visiter le site de la Banque de développement du Canada au www.bdc.ca/fr/business_tools/default.htm (cliquez sur « *Autoévaluation de l'entrepreneur* »)
- ◆ www.potentielentrepreneur.ca;
- ◆ www.entreprendre.ulaval.ca/test.aspx;
- ◆ La plupart des carrefours jeunesse-emploi (CJE) du Québec offrent aux jeunes de 16 à 35 ans des services d'aide ou de sensibilisation à l'entrepreneuriat et des outils d'évaluation de votre profil entrepreneurial.

Pour joindre le CJE le plus près de chez-vous, consultez le site suivant : www.cjereseau.org (cliquez sur « *Jeunes 16 à 35 ans* » et « *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* »).

2. Votre plan d'affaires

Le plan d'affaires est un outil essentiel pour bien planifier toutes les étapes de votre projet. Il pourra vous servir d'aide-mémoire lorsque votre projet sera démarré et vous sera utile pour négocier et obtenir du financement ou des appuis.

Vous trouverez des modèles de plans d'affaires aux adresses suivantes :

- ◆ Centre de services aux entreprises du Canada : www.entreprisescanada.ca/fra/guide/2089;
- ◆ www.bplans.com (en anglais);
- ◆ Centre de services aux entreprises Canada-Québec : www.infoentrepreneurs.org (cliquez sur « *Démarrage d'une entreprise* »).

3. Démarches légales à réaliser (formes juridiques, fiscalité et autres)

3.1. Formalités à respecter

Sur le Portail des entreprises du gouvernement du Québec, www.entreprises.gouv.qc.ca, il est possible, via l'outil « *Mon dossier* », d'identifier rapidement les formalités à respecter dans vos démarches. Les formulaires à compléter y sont aussi disponibles.

3.2. Forme juridique d'entreprise

Pour comprendre les différentes formes juridiques d'entreprises, nous vous invitons à consulter les sites suivants :

- ◆ www.entreprises.gouv.qc.ca (cliquez sur « *immatriculation et constitution de l'entreprise* »);
- ◆ Les contrats types : www.jurifax.com.

A. Incorporation ou immatriculation

Selon que vous songiez à incorporer ou à immatriculer votre entreprise, voici les coordonnées du Registraire des entreprises : www.registreentreprises.gouv.qc.ca ou 2050, rue De Bleury, RC 10 (Métro Place-des-Arts).

B. Formule coopérative

Si vous songez à la formule coopérative, nous vous invitons à consulter les renseignements en ligne via le portail gouvernemental du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation au www.mdeie.gouv.qc.ca (cliquez sur « *Entreprises* » et « *Coopératives* »).

Lien direct : <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2194>

De plus, le Regroupement québécois pour la coopération du travail, le RQCT, œuvre au démarrage de nouvelles coopératives de travail et développe des services pour ses membres. Consultez leur site Internet www.reseau.coop ou communiquez par téléphone au 514 526-6267.

3.3. Franchises

Pour les franchises, voir le Conseil québécois de la franchise : www.cqf.ca.

3.4. Fiscalité et impôt

A. Dépenses admissibles

Que vous soyez travailleur autonome ou que vous optiez pour une entreprise individuelle, vous pouvez déduire les dépenses qui ont été engagées pour gagner un revenu. Le ministère du Revenu du Québec www.revenu.gouv.qc.ca et l'Agence du revenu du Canada www.cra-arc.gc.ca fournissent information et documentation à ce sujet.

B. Séminaires gratuits

De plus, vous pouvez vous inscrire aux séminaires gratuits portant sur la fiscalité des petites entreprises, incorporées ou non, offerts par l'Agence du revenu du Canada. Visitez leur site Internet www.cra-arc.gc.ca en allant dans le bloc « recherche » et en demandant « séminaire et fiscalité » sans accents.

C. Numéro d'entreprise

Si votre entreprise est constituée en société, le ministère du Revenu du Québec vous attribuera un numéro d'entreprise relatif à l'impôt. Vous pouvez obtenir le formulaire par Internet à l'adresse suivante www.entreprises.gouv.qc.ca et, dans le bloc « recherche », tapez « numéro d'entreprise ».

3.5. Réglementation

A. Permis, certificats et licences

Pour avoir le droit d'exploiter un commerce dans une municipalité, il faut généralement obtenir un permis d'exploitation. Lorsque vous aurez choisi votre lieu d'affaires (en fonction de l'achalandage et des avantages offerts), vérifiez auprès de votre municipalité si, dans votre secteur d'activités, vous avez une licence ou un permis spécifique à obtenir (permis d'exploitation, de rénovation ou de construction) ainsi que les règlements de zonage. Il existe en effet des secteurs strictement résidentiels où il est interdit d'établir une entreprise commerciale.

Informez-vous au bureau d'Accès Montréal ou à la Ville de Montréal www.ville.montreal.qc.ca (cliquez « Les affaires »).

Voici un autre site qui vous aidera dans votre démarche www.infoentrepreneurs.org (cliquez sur « Français » et cherchez dans les sujets principaux : « règlements, licences, permis »).

Sur le Portail des entreprises du gouvernement du Québec, www.entreprises.gouv.qc.ca, avec l'outil « Mon dossier », il est possible d'identifier rapidement les permis à obtenir en fonction de votre secteur d'activités. Les formulaires à compléter sont aussi disponibles.

B. Normes de sécurité/construction et rénovation

De plus, certaines normes et réglementations en ce qui a trait à la protection contre les incendies, la sécurité publique, l'hygiène, l'environnement et la construction doivent être respectées. Communiquez avec le bureau régional de la Régie du bâtiment du Québec.

Pour le secteur sud de Montréal

201, place Charles-Lemoyne, Bureau 3.10
Longueuil, J4K 2T5
450 928-7603

Pour le secteur Nord de Montréal

1760, boul. le Carrefour 1^{er} étage
Laval H7S 2K1
450 681-6081

Le site internet de la Régie du bâtiment du Québec est www.rbq.gouv.qc.ca.

3.6. Propriété intellectuelle (brevets, marque de commerce, dessins industriels, etc.)

Si vous avez une invention ou un nouveau concept à protéger, informez-vous! Visitez les sites recommandés :

- ◆ Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) www.opic.gc.ca;
- ◆ La Commission du droit d'auteur Canada www.cb-cda.gc.ca;
- ◆ La gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec www.droitauteur.gouv.qc.ca.

3.7. Institution financière

Vous devez ouvrir un compte bancaire au nom de votre entreprise distinct de vos affaires personnelles. Vérifiez les services offerts auprès de votre institution financière. Voir aussi le site <http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/sujet-1275-ouverture-de-compte-bancaire-les-justificatifs-exiges>.

3.8. Inscription aux fichiers de la TPS et de la TVQ

Si vous prévoyez que le total de vos ventes taxables pendant 12 mois consécutifs ne dépassera pas 30 000 \$, vous serez considéré comme un petit fournisseur. Dans ce cas, vous n'aurez pas à percevoir la TPS ni la TVQ. Vous n'êtes pas donc pas obligé de vous inscrire; c'est votre choix.

Cependant, si le total de vos ventes taxables dépasse 30 000 \$, vous devrez alors percevoir les taxes. Vous êtes obligé de vous inscrire avant de dépasser le 30 000 \$. Pour plus d'informations, contactez :

- ◆ Ministère du Revenu du Québec 514 864-6299 www.revenu.gouv.qc.ca;
- ◆ Agence du revenu du Canada 1-800-959-7775 www.cra-arc.gc.ca.

3.9. Employeur

Si vous êtes un employeur, vous devez vous procurer un numéro d'entreprise :

A. auprès du ministère du Revenu du Québec

soit par téléphone au 514 864-6299 ou en effectuant une demande via Internet au www.revenu.gouv.qc.ca (cliquez sur « Entreprises » et « Retenues et cotisations »);

B. à l'Agence du revenu du Canada

soit par téléphone au 1-800-959-7775 ou par Internet au www.cra-arc.gc.ca (cliquez sur « Français », service en ligne, « entreprises », retenues sur la paie).

C. Vous devez aussi vous inscrire à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Complexe Desjardins, Tour Sud, 31^e étage, Case postale 3, Succursale Place-Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1H1 ou en composant le 514 906-3000, par télécopieur au 514 906-3200 ou par internet à l'adresse www.csst.qc.ca.

Voici une autre référence utile : Ressources humaines et développement social Canada : www.rhdcc.gc.ca.

4. Votre produit et son marché

A. Statistiques

Il est primordial de bien définir votre produit et le potentiel de votre projet. Vous pouvez le faire en consultant diverses statistiques et publications sur votre secteur d'activités ou votre produit.

Voici quelques sites intéressants :

- ◆ Institut de la statistique du Québec www.stat.gouv.qc.ca;
- ◆ Statistiques Canada www.statcan.gc.ca;
- ◆ Site canadien des entreprises et des consommateurs (Industrie Canada) www.strategis.ic.gc.ca;
- ◆ Services gouvernementaux pour entrepreneurs www.entreprisescanada.gc.ca/gol/cbec/site.nsf;

- ◆ Portail des affaires du gouvernement provincial www.entreprises.gouv.qc.ca;
- ◆ Info entrepreneurs www.infoentrepreneurs.org.

B. Votre marché cible

Pour bien définir votre marché, il faut cependant beaucoup plus que des statistiques. Pour obtenir des renseignements spécifiques sur votre secteur d'activités ou sur votre territoire, consultez Info-entrepreneurs, le Centre de services d'Entreprises Canada-Québec qui vous propose entre autres des banques de données, des monographies, des publications gouvernementales, des répertoires, des périodiques et des journaux spécialisés que vous pouvez consulter sur place. Vous pouvez composer le 514 496-4636 ou visitez le site www.infoentrepreneurs.org.

De plus, vous pouvez effectuer un sondage sur le terrain afin d'identifier les besoins du milieu. Visitez ces quelques sites qui pourront vous aider dans cette démarche de cueillette d'information :

- ◆ L'annuaire téléphonique www.canada411.ca;
- ◆ Les Pages jaunes www.pagesjaunes.ca;
- ◆ Le bottin des pages jaunes des entreprises américaines www.business.com;
- ◆ L'annuaire téléphonique de plus de 186 pays www.infobel.com;
- ◆ Le répertoire des codes postaux www.postescanada.ca;
- ◆ www.marketresearch.com permet d'acheter de l'information sur des études de marché déjà réalisées. (En anglais).

Vous devez également bien connaître votre concurrence directe et indirecte.

Le site du gouvernement fédéral Système d'aide au démarrage d'une entreprise vous aidera à élaborer votre étude de marché www.entreprisescanada.ca (cliquez sur « Français » et « Étude de marché et statistiques »). Vous pouvez également consulter le Centre de recherche industrielle du Québec www.icriq.com/fr/.

Vous pouvez aussi avoir recours aux étudiants en marketing des universités et des cégeps pour réaliser votre étude de marché. Pour trouver une institution scolaire, visitez le site www.meq.gouv.qc.ca. Ce service exige des coûts importants pour votre projet.

5. Autres renseignements

Les ressources proposées ne sont pas exhaustives. Il existe différentes façons de parfaire vos connaissances :

- ◆ Le Portail des entreprises du gouvernement du Québec contient une mine de renseignements pour l'entrepreneur en proposant des liens utiles avec les services gouvernementaux et bien d'autres sources d'information www.entreprises.gouv.qc.ca;
- ◆ « Gérer pour réussir en affaires » – Conseils pratiques pour les propriétaires de PME www.strategis.gc.ca/gestion-pme;
- ◆ Le Service d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) Montréal Métro www.sajemontrealmetro.com;
- ◆ Ministère des finances du Canada www.fin.gc.ca;
- ◆ Emploi-Québec www.emploiquebec.net;
- ◆ Répertoires des programmes et services du gouvernement du Québec www.formulaire.gouv.qc.ca;
- ◆ Profil des petites entreprises du Québec (statistiques et études) www.mdeie.gouv.qc.ca;
- ◆ www.incywincy.com et www.closerlooksearch.com/index.aspx sont des outils de recherche qui permettent de fouiller certaines bases de données;
- ◆ Vous trouverez au www.entreprisescanada.gc.ca un guide pour l'importation et l'exportation et autres outils et informations pratiques au démarrage d'une entreprise;

- ◆ www.info-opportunites.qc.ca/ fournit à ses abonnés un suivi détaillé de tous les avis d'appels d'offre publics présentés par les gouvernements fédéral, provincial, les municipalités et les sociétés d'états;
- ◆ www.lancement-e.com Portail de e-formation en entrepreneuriat au Québec/programme du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec;
- ◆ www.inventionquebec.ca, pour promouvoir l'inventivité et défendre les intérêts des PME et des inventeurs autonomes;
- ◆ Le site www.inventarium.com offre la possibilité aux inventeurs québécois de protéger leurs idées d'inventions et d'obtenir leurs brevets (frais exigé);
- ◆ La lecture de livres sur le plan d'affaires et le démarrage d'entreprise est également une bonne façon de s'informer. La Fondation de l'entrepreneurship vous propose plusieurs livres intéressants sur le plan d'affaires et le démarrage d'entreprise : www.entrepreneurship.qc.ca. Vous pouvez aussi consulter votre bibliothèque locale;
- ◆ La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys offre la formation « Lancement d'une entreprise ». Consultez le site www.csmb.qc.ca/formationcontinue;